

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SAUVIAN

Mercredi 11 janvier 2023 à 9h30

Salle des mariages - Mairie de Sauvian - 17 Av. Paul Vidal, Sauvian

SAUVIAN



SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SAUVIAN

.....

Ce mercredi 11 janvier à 09h30, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Bruno Vic, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Bernard Auriol, Maire de la commune de Sauvian, la 2eme Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

.....

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la commune entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Sauvian : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention Territoriale Globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la 2^{ème} Ctg de la commune de Sauvian, qui symbolise un nouveau pas dans **un partenariat de 20 ans** avec la Caf de l'Hérault, sera signée le mercredi 11 janvier 2023 et couvrira la période de 2022-2026. La nouvelle Ctg de Sauvian axe sa politique familiale vers davantage d'équilibre entre l'offre actuelle de services et les besoins d'accueil des enfants et des jeunes, l'enrichissement de partenariats avec les acteurs du territoire, l'accompagnement des parents/enfants, l'amélioration de la communication avec les parents, la proposition d'une offre de services pour les 16-25 ans et le développement de l'offre à destination des porteurs de handicap dans les accueils de loisirs.

Sauvian, une commune en pleine expansion au service de ses habitants

Située au sud de Béziers (limitrophe), la **commune de Sauvian** a 5447 habitants (Insee 2019) et fait partie de la **Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CA BM)**. La CA BM est en expansion, avec l'arrivée de nouvelles populations, et de nombreuses constructions en cours ou à venir.



1 172
enfants

**DONT 153 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 52% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS
(613 ENFANTS)**

Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et Sauvian

Au cours des 20 dernières années, la Caf de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la commune de Sauvian, dans le cadre d'autres contrats signés auparavant (Contrat Enfance et Jeunesse, Contrat Enfance et Contrat Temps Libre). Une première Convention Territoriale Globale a aussi été signée en 2018-2021. Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services aux familles sur le territoire.

Aujourd'hui, existe-t-il sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- Crèche municipale Prestation de Service Unique (PSU) « L'Aquarelle – 55 » ;
- Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal de la CA BM ;
- Lieux d'Accueil Enfant Parents (LAEP) « Arc-en-Ciel » ;
- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) « A petits petons ».

Soutien à la parentalité :

- LAEP « Arc-en-Ciel ».

Enfance jeunesse :

- Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) maternel et élémentaire (matin, midi, soir) ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternel et élémentaire (vacances – excepté Noël – et mercredis) ;
- Espace ados (Prestation de Service - PS Jeunes) ;
- Ludothèque « Aqui l'Tour ».

Soutien à la parentalité :

- Espace intergénérationnel « La Passerelle ».

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La ville de Sauvian et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance

Veiller à l'équilibre offre/demande en places d'accueil au fil de la période contractuelle.

Actuellement, environ 150 enfants / 55 places crèche soit 90 enfants + 60 agréments assistantes maternelles : besoins couverts.

Maintenir / développer les partenariats entre acteurs de la petite-enfance :

- Une rencontre par an des acteurs petite-enfance du territoire (crèche, RPE, etc).
- Maintenir la passerelle crèche / école.
- Proposer aux assmats, via le RPE, d'intégrer ce partenariat passerelle.
- Relancer des actions communes RPE / crèche.
- Relancer le partenariat crèche/jardin pédagogique.

Accompagner les parents/enfants à l'entrée en crèche/ALP maternel :

- Maintenir le guide d'entrée à l'ALP ALSH maternel pour les parents.
- Développer un guide similaire pour l'entrée en crèche.
- Proposer une rencontre collective aux parents après la période d'adaptation, animée par la crèche, présentant en vidéo les activités des enfants en crèche.

Améliorer l'information des parents :

Améliorer la communication du RPE à destination des assmats et familles de la commune.

Maintenir la qualité d'accueil en crèche :

- Continuer la supervision pour les équipes de la crèche, ainsi que la formation individuelle et collective.
- Réfléchir la transplantation de la crèche (sans demande PIAJE).

Enfance-jeunesse

Veiller à l'équilibre entre offre et besoins.

Améliorer les conditions d'accueil ALP ALSH :

- Rénover et agrandir les locaux de l'ALP primaire.
- Construire un centre de loisirs pour les ALSH, jouxtant les équipements sportifs, pour permettre aux enfants de « changer d'air ».
- Maintenir le guide d'entrée à l'ALP ALSH maternel pour les parents.
- Maintenir la formation continue des équipes.
- Transformer la cantine en self, et installer un compost pour la cantine.

Maintenir/développer l'offre à destination des enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs, dans les meilleures conditions :

- Mettre en place un UEEA élémentaire dans la suite de l'UEMA maternel.
- Veiller aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap accueillis en ALP ALSH (aménagement espace spécifique, formation équipes, coordination acteurs...).

Développer les partenariats :

Développer les partenariats, notamment entre l'école et les ALP ALSH, et entre la ludothèque et l'IME, et avec le conservatoire et la Passerelle.

Réfléchir l'inscription dans le projet DEMOS.

Développer les actions de l'Espace ados (PS Jeunes) :

Développer les Promeneurs du Net.

Proposer une offre pour les 16-25 ans :

Développer des actions ponctuelles à destination des jeunes (journées urbaines, journée en partenariat avec l'auto-école...).

Soutien à la parentalité

Identifier les besoins des parents.

Développer les activités parents-enfants, par exemple autour du jeu.

Communiquer autour des dispositifs existants :

LAEP, cafés pédagogiques, mais aussi Maison de la parentalité de Béziers, etc.

Structurer le partenariat avec les femmes et enfants accompagnés par l'Amical du Nid.

Animation de la vie sociale, lien social

Mettre en place des partenariats et actions communes : journée de l'environnement, projets solidaires, etc.

ANNEXE 2

.....

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire sauviannais

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la ville dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

723 222 €

d'aides au fonctionnement versées pour la création de nouvelles structures d'accueil petite-enfance et enfance jeunesse existants sur le territoire en 2021

172 059 €

d'aides à l'investissement versées pour la création de nouvelles structures depuis 2018

5 139 756 €

versés par la Caf de l'Hérault en prestations légales aux 1041 foyers allocataires du territoire de Sauvian

ANNEXE 3

Contexte économique de Sauvian



41%

des allocataires **sauviannais** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental) dont

68,2%

des **parents** issus des familles allocataires serviennaises **sont actifs** (contre 55,4% au niveau départemental, soit une différence de 12,8 points)



35,1%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 7,6 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

40%

des allocataires **sauviannais** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 13 points

RSA

12%

des allocataires **sauviannais** bénéficient du RSA contre 14% au niveau départemental soit une différence de 2 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

19%

des allocataires **sauviannais** sont bénéficiaires des allocation au logement contre 35% au niveau du département, soit une différence de 16 points

ANNEXE 4

.....

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Contrat enfance et jeunesse (Cej)
Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais assistants maternels (Ram)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...